

Procès-Verbal de l'assemblée du 21 avril 2018 tenue dans les locaux du SPS à Lausanne

9 :15 Ouverture de l'assemblée

14 membres y participent.

1. Présents

Lorette, Martin, Florence, Angélique, Pascal, Cindy, Cécile, Fernande, Isabelle A, Marie-Jo, Catherine T, Anne-Claude, Catherine D, Laurence.

2. Adoption de l'OJ

Trois divers sont à ajouter à l'ordre du jour (Fernande, Cécile, Pascal).

3. Nomination d'un scrutateur Marie-Jo est nommée scrutatrice.

4. Adoption du PV de l'AG du 23 avril 2016

Le PV de L'AG du 1^{er} avril 2017 a été approuvé avec remerciements à l'auteure, après taquinerie de Pascal sur le style du commentaire concernant la décision de Frédérique Poivre de renoncer à venir en Suisse. (Frédérique Poivre a finalement décidé de finalement...!)

5. Qu'a fait le comité pendant cette année ?

Le comité de l'ARILS a tenu neuf séances.

Les points principaux traités ont été les suivants :

-Gestion de l'association et communication interne :

- Soutien aux membres, réponses aux sollicitations.
- Correspondance, contacts, collaboration et échanges réguliers avec Isabelle A. pour la comptabilité et avec les collègues pour le site ARILS.
- Rédaction InfoArils

-Relation avec l'employeur principal et le syndicat

- Une rencontre paritaire en mai 2017 et une 2^e séance demandée à maintes reprises. Celle-ci aura lieu on l'espère au cours du mois de mai 2018 (aurait dû avoir lieu en automne 2017)
- Demandes répétées pour planifier une séance de collaborateurs (prévue entre juin et août 2017). Toujours pas de réponse de la part de PROCOM
- Contacts réguliers avec le secrétaire central du SSP
- Nombreux échanges au sujet des indemnités journalières maladie/lancement d'un avis de droit (une personne entre en justice en CH-ALL aux dernières nouvelles)
- Séance SSP/VPOD à Olten

-Formation continue : « année de la justice »

- Justisigns (27 janvier 2018)
- Certification tribunaux romands (10 mars 2018)
- Organisation d'1/2 jour d'échanges ARILS sur les conditions d'engagement +/- (28 octobre 2017)

-ABE : conseils sur les conditions cadres

-VIDEOCOM : idem ABE

6. Rapport de notre trésorière

L'exercice 2017 se solde par un bénéfice de CHF 1'648.83.

Pour plus de détails, merci de consulter les comptes transmis par Isabelle.

En 2017, deux membres ont démissionné de l'ARILS (Sylvie Rey et Séverine Gamper).

Nous avons accueilli Eve Alvarenga, le 1 avril 2017.

Pour un éventuel remboursement de frais liés à l'ARILS, possibilité d'envoyer une photo du ticket à Isabelle.
Fin avril, un appel à « cotisation personnelle » sera envoyé à chacun.
Isabelle remercie pour la confiance témoignée et poursuit au poste de caissière, un grand merci à elle pour son engagement.

7. Rapport des vérificateurs de comptes.

Marie-Jo et Philippe ont vérifié la bonne tenue des comptes le 10 mars 2018 et invitent l'assemblée à les accepter.
Pour les comptes 2018 : à la vérification, Catherine D. et Philippe. Suppléante Marie-Jo. Merci.

8. Décharge du comité

La décharge est donnée à l'unanimité avec remerciements.

9. Site ARILS

Débuté il y a plus de 5 ans, le projet a abouti ce printemps grâce au travail d'Anne-Claude, rejointe et soutenue par plusieurs collègues à divers moments de ce gros chantier, travail réalisé bénévolement la plupart du temps !

Le don de la Fondation Ernst Goehner de 5000.- perçu suite aux démarches de Anne-Claude, a permis de financer le travail de Anita Hirschi (création du site, mise en forme du contenu, accès des membres, liens ...) et de celui d'Aurélie Dumont (montage de films, incrustations). Différents documents seront encore insérés (rapports : des comptes, EFSLI, santé)

A vous tous, membres de l'ARILS si vous avez des difficultés à consulter le site ou avez des remarques, merci de contacter Anne-Claude.

Une 2^{ème} demande de soutien financier a été adressée par Anne-Claude à la fondation BODIFEE en vue de financer la maintenance et l'hébergement du site plus conséquent que prévu (170.- au lieu de 100.-).

10. Equivalence

Cécile expose son souci : -que se passe-t-il avec l'équivalence si un membre cesse son activité d'interprète en Suisse ?

L'équivalence doit-elle être repassée si l'interprète revient ?

Non, l'équivalence est un acquis, seule une remise à niveau est vivement conseillée comme à tout un chacun d'ailleurs cessant momentanément son activité d'interprète.

Anne-Claude et Cécile ayant remis à jour la brochure d'équivalence, merci d'en faire une relecture et de leur signaler toute bizarrerie si telle était nécessaire !

11. EFSLI

La somme de 1000.- est allouée par événement, pour la participation de 1 ou 2 personnes.

Lors du dernier congrès tenu à Toulouse, Cindy et Lorette y avaient participé. Le rapport établi a été conjointement écrit par nos 2 participantes et envoyé à tous les membres fin 2017.

Pour 2018, seule Cindy se rendra à Dubrovnik, nous représenter.

Au programme notamment : Conditions d'engagement des interprètes, traduction au sein des grandes entreprises...

12. ComInter

Marie-jo et Angélique sont nos représentantes. 3 réunions ont eu lieu, en juin, octobre et février 2018.

Les autres membres de cette commission sont :

Représentante des clients sourds, Diane Uehlinger.

Représentants de la FSS, Rolande Praplan, Stéphane Beyler.

Représentants de Procom, Nadia Baio, Karin Altweg et Pascal Péquignot (n'étaient pas présents les deux dernières réunions).

Lors de ces réunions ont été discutés : le rôle de cette commission, la mise en ligne d'une adresse électronique afin de faciliter la réception des plaintes et félicitations des utilisateurs!

cominterinterprete@gmail.com

Des clients sourds en formation supérieure se sont plaints

- du manque de préparation de la part de certains interprètes.
- de ne pas être avisés au préalable, lorsque plusieurs interprètes interviennent sur un mandat fixe, du manque d'interprète pour un cours.

Anne-Claude relève que les interprètes indépendantes sont très souvent sollicitées à la toute dernière minute par Procom qui pourrait anticiper les choses.

Il a été aussi question de l'accueil d'une personne sourde en classe, comment préparer sa venue, présenter la surdité, définir le rôle de l'interprète ; cette tâche ne devrait pas être dévolue à l'apprenant, l'étudiant ou à l'interprète. La commission soumet à l'assemblée ce questionnement afin de connaître les divers avis.

Nous échangeons sur les différentes pratiques connues :

Sur Genève (CESM) et sur Fribourg, le travail est réalisé par une équipe de professionnels de l'institution où le jeune a été pris en charge avant sa nouvelle orientation.

Sur Vaud, c'est l'ECES qui est responsable pour toutes les intégrations, le suivi est assuré jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire seulement ; d'où certains couacs comme des informations qui restent au secrétariat de l'école, par exemple !

En Valais qu'en est-il ? Au Jura rien n'est prévu actuellement.

Serait-ce à Procom de s'organiser ? A la FSS, qui a aussi un programme de sensibilisation à la surdité ?

Mais attention, il est important d'éviter de rajouter des prestations et... pourquoi vouloir uniformiser les choses et créer, à l'instar du service d'aide à l'intégration A-Capella (SAI), un staff... d'ailleurs, financé par qui ? Qu'il faudrait former, ...serait constitué de qui ? Nathalie G +2interprètes dont un en service !

Il semble important de se baser sur ce qui est déjà à disposition, et, de répertorier les pratiques. (Fernande qui effectue cet accompagnement met en garde de l'importance de sentir avec justesse les enjeux de cette préparation à accueillir une personne sourde).

Quant aux formations professionnelles ou post grade, là, pourquoi ne pas standardiser le mode d'information, mais qui en ferait la présentation, la FSS ? Avec quel financement ? Ou Procom, garant de la prestation d'interprétation ? La prochaine ComInter se déroulera en juin. Marie-Jo et Angélique rapporteront nos réflexions.

13. Formation continue

« Année de la justice »

La matinée de formation au sein du ministère public valaisan aura entre autre... permis à Mr Greter, procureur, de réaliser que notre pratique est celle des interprètes professionnels mandatés pour les grands procès en Valais et non pas celle des interprètes/médiateurs, habituellement présents. Mr Greter s'est déclaré enclin à relayer l'information à ses homologues de la Romandie et souhaite disposer d'un petit mémo concernant notre pratique (traduction simultanée de tous les échanges code déonto,...) Evelyne et Mathilde se proposent de rédiger ce document.

L'après-midi : le comité par économie de temps avait mandaté Nathalie pour la recherche lexicale lsf. Février, envoi d'un mail afin de sonder sa préparation et de la libérer de ce travail au cas où, mais fort de sa réponse (une personne sourde travaillant dans le domaine juridique ayant été contactée en France), nous l'avons laissée poursuivre sa préparation.

Maladresse, incompétence, déstabilisation, lâcheté, consternation... bref à chacun ses superlatifs pour exprimer son vécu, son ressenti de l'après-midi !

Suite au 10 mars, le comité a écrit un courriel à Nathalie pour la remercier mais aussi pour lui décrire nos besoins en tant qu'interprète et la rendre attentive aux siens dans ce genre de sollicitation tout en l'autorisant à renoncer si elle ne se sentirait pas avoir les compétences nécessaires.

Laurence, puis Lorette et Mélanie l'ont rencontrée quelque temps après, réitérant des excuses, remerciements et reprécisant nos attentes. Nathalie, quant à elle faisant part de ses doléances,

attentes d'excuses, et annonçant son retrait à poursuivre la collaboration sous cette forme.

Catherine D, hors tout précédent de formation avec Nathalie s'est dite surprise par sa méthode de présentation et surtout par l'impossibilité de négocier quoique ce soit ! Mais dans le contexte de ce samedi-là c'était mission impossible pour Nathalie, trop ébranlée par les 1ers assauts verbalisés.

Au delà de tout cela, Nathalie peut-elle se remettre en question ? Pour le TJ, nos collègues rencontrent les mêmes difficultés, Actuellement, Giovanni P. intervient pour le lexique et d'autres sourds sont prêts à entrer en jeu, ce qui d'ailleurs se faisait judicieusement, avant l'arrivée de Nathalie qui souvent propose des périphrases.

Lors de la prochaine commission paritaire, un retour sera fait sur l'information Justisigns et la formation du 10 mars. Là sera abordée l'intervention de Nathalie qui est tout-à-fait en phase à ce que l'ARILS ne fasse appel à elle que pour chercher un expert.

14. Admissions - Démissions de l'ARILS

Personne ne s'est manifesté !

15. Signecriture

Anne-Claude nous informe de la possibilité d'obtenir en quelques clics des listes thématiques (mot, signe, signe écrit, image). En lien avec Nathalie G., elle s'attelle actuellement à rassembler, lister les différents dictionnaires lsf informatisés. Voir lien ci-dessous selon courriel du 20 avril 2018

Dictionnaires SignPuddle (utilisation de signwriting /signecriture)
SignPuddle de Suisse romande

Accès via lien

<http://www.signbank.org/signpuddle2.0/index.php?ui=4&sgn=49>

16. Divers

Fernande a reçu une demande de la part d'un étudiant en dernière année de Master en traduction à la FTI de Genève. Son travail de mémoire porte sur la gestion de la terminologie par les interprètes en langue des signes, en analysant les stratégies mises en œuvre par les interprètes LS lorsqu'un terme en français n'existe pas en langue des signes. Il souhaite filmer des interprètes en situations (cadre scolaire) et enregistrer le professeur. Sur la base du corpus recueilli, il analyserait les stratégies choisies par l'interprète.

Fernande transmet à tous/tes le courriel reçu et continue de faire le relais.

La Fondation Bodifée cherchant à soutenir des projets d'association avait interpellé Anne-Claude. Contactée, la FSS-SGB a donné la priorité au projet de formation des formateurs LSF et non pas à la formation d'interprètes.

Domage car Martin a récemment eu un échange avec Viviane Prats de l'EESP, le dossier de formation serait prêt et il ne manquerait que le financement pour démarrer le projet ! D'autant plus que le temps passe et le problème de la relève de certains enseignants est réel. Martin et Anne-Claude souhaitent aussi être remplacés dans la commission scientifique, il est primordial que l'ARILS reste partenaire dans ce projet.

Fernande se dit intéressée, Martin lui envoie les documents et reste à disposition pour la soutenir dans son investissement.

Actuellement le projet est en « stand by », alors que tout était prêt pour validation, du côté de la HES-SO ; l'ETI a exprimé son intérêt mais proposait un CAS, ce qui a été rejeté par tous les autres protagonistes.

Il serait bien que l'ARILS fasse part du souci du renouvellement des interprètes.

Les autres divers ont été traités suivant les points discutés tout au long de l'assemblée.

L'année prochaine, année d'élections, le comité actuel se retirant, il devra être complètement renouvelé.

Les personnes qui hésitent à s'engager au comité de notre association ou auraient besoin d'informations supplémentaires peuvent s'adresser en tout temps au comité actuel, pour en savoir davantage sur nos rencontres fort sympathiques, actives et intéressantes!

Fin de l'AG partie ARILS

Prise de PV Laurence